

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

SEANCE EN DATE DU 1<sup>er</sup> DÉCEMBRE 2022

**Présents :** cf. liste annexe

**Secrétaire de séance :** Georges MORISON

**Date de la convocation du Conseil de Communauté :** 24 novembre 2022

**Lieu de convocation du Conseil de Communauté :** Salle multi-activités d'Arlanc.

Délibération n°24

**DATES ET LIEUX DES CONSEILS 2023**

Monsieur le Président propose à l'assemblée les dates et lieux des conseils pour l'année 2023

- Jeudi 2 février
- Jeudi 9 mars
- Jeudi 13 avril
- Jeudi 15 juin
- Jeudi 28 septembre
- Jeudi 30 novembre

Il se tiendra principalement dans la salle multi-activités d'Arlanc.

Après avoir écouté cet exposé et délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité décide

- d'approuver les dates et lieux des conseils proposés pour 2023.

Le Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe qu'en application des dispositions de l'article L.2131-1 du CGCT et de l'article R. 421-5 du Code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours, devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage, ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat.

Publiée le

Pour extrait conforme,  
Le Président,  
Daniel FORESTIER

